



GRANDE VICTOIRE POUR LE PATRO



Photo: Lafond Côté Architectes

lafond côté

PAGE 8

**SAINT-OLIVIER DEVIENT
UNE RUE PARTAGÉE**

PAGE 10

**UNE CRISE DU LOGEMENT
QUI S'INTENSIFIE**

PAGE 6

**PERTE D'UN ARRÊT
D'AUTOBUS SUR
SAINT-JEAN**

PAGE 11



Problèmes de logement ?

Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

418-522-0454

L'INFOBOURG



Journal de quartier publié à 5 000 exemplaires, quatre ou cinq fois par an depuis 1990, *L'Infobourg* est un média libre et participatif qui défend sans ambages les droits et les intérêts des classes populaires. Les articles sont des espaces de parole pour les auteur·rice·s, et sont portés par un souci d'inclusivité. Diverses techniques d'écriture inclusive y sont valorisées.

Écrivez-nous, passez nous voir!

Comité de rédaction pour ce numéro

Fabien Abitbol, Agathe Légaré, Gabrielle Verret

Ont aussi contribué

Aurore Becker, Jonathan Carmichael, Marie-Ève Duchesne, Pascaline Lamare, François Saillant

Mots croisés

Agathe Légaré

Graphisme

Anne-Christine Guy

Correction

Catherine Duchesneau

Photographie

Toutes les photos proviennent du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, sauf avis contraire.

Publicité

Marie-Ève Duchesne (418 522-0454)

Coordonnées

780, rue Sainte-Claire, Québec, G1R 5B9
418 522-0454
www.compop.net
comite.populaire@videotron.ca

Veillez noter que notre politique d'information est sur le site web du Compop : compop.net/polinfo

La publicité est la principale source de revenus de *L'Infobourg*. Le déficit d'opération du journal est assumé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, un organisme communautaire principalement financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, Centraide et par des activités d'autofinancement.

SÉANCES D'INFORMATION GRATUITES SUR LES PETITES CRÉANCES

Par Agathe Légaré

Vous pensez poursuivre devant la Cour des petites créances ou bien vous faites l'objet d'une poursuite et vous devez vous défendre ? Vous pourriez alors vous préparer en participant à une séance d'information gratuite, au Palais de justice de Québec.

Une juge, une médiatrice et une avocate vous outilleront pour préparer votre dossier, autant en demande qu'en défense!

Séances d'information gratuites

PETITES CRÉANCES

17 H À 19 H

PALAIS DE JUSTICE DE QUÉBEC
300, Boul. Jean-Lesage, Québec (QC)
Local 1.34



INSCRIPTION OBLIGATOIRE
418.614.2470
receptionqc@cjpqc.ca
Inscription en ligne!

À cette occasion, une juge, une médiatrice et une avocate vous informeront sur les procédures, la preuve, le déroulement du procès, la médiation et elles partageront avec vous une foule d'informations pratiques et utiles pour vous guider.

Les séances sont présentées par le Centre de justice de proximité de Québec, en collaboration avec le Barreau et le ministère de la Justice du Québec.

Les prochaines séances d'information auront lieu les mercredis 24 avril et 19 juin prochain, de 17h à 19h, au local 1.34 du Palais de justice.

Attention : l'inscription est obligatoire

Vous devez vous inscrire à l'avance, et non le jour même.

Il y a trois façons de procéder :

- Par téléphone, en composant le 418 614-2470, option 1 ;
- Par courriel, en écrivant à receptionqc@cjpqc.ca ;
- En ligne, via les liens d'inscription.

Voici les liens pour les prochaines séances d'information sur les petites créances :

- Séance du 24 avril 2024 (<https://tinyurl.com/22y8xww7>)
- Séance du 19 juin 2024 (<https://tinyurl.com/2edem3fe>)

Source : Salem Billard, Centre de justice de proximité de Québec



Vous méritez mieux. Joignez la CSN !

Toujours confidentiel - 418 647-5810
sesyndiquer@csn.qc.ca



**Conseil
central**
de Québec-
Chaudière-
Appalaches

Deviens membre du Compop !

LE COMITÉ POPULAIRE SAINT-JEAN-BAPTISTE, C'EST :

Un journal de quartier, l'Infobourg

Boutique en ligne : www.ericochocolatier.com

FAITES-VOUS PLAISIR ET ESSAYEZ UN DE NOS 10 SUCCULENTS CHOCOLATS CHAUDS!

Mmmm!

Erico
CHOCOLATERIE CRÉATIVE

634, RUE SAINT-JEAN, QUÉBEC
T. 418 524-2122
ERICOCHOCOLATIER.COM

SAUVER LA PLANÈTE SANS SORTIR DU PÉTROLE ?

Par Gabrielle Verret

Alors que 2024 est l'année la plus chaude jamais enregistrée jusqu'à maintenant, la Conférence de Dubaï sur les changements climatiques, soit la COP28, s'est tenue du 30 novembre au 13 décembre dernier. Cette réunion annuelle regroupe des États, des acteurs non gouvernementaux comme des ONG, des entreprises et des citoyen-ne-s. Elle s'est tenue dans les Émirats arabes unis, l'un des plus grands exportateurs de pétrole du monde. Ajoutons que le président de la conférence n'étant nul autre que Sultan Al Jaber, ministre de l'Industrie et des Technologies du pays, mais aussi le président directeur général de l'entreprise pétrolière nationale du pays (Abu Dhabi National Oil Company).



Manifestation pour le climat en 2021 où le Compop était présent.
Photo pour fin d'illustration seulement.

Avant tout, qu'est-ce que sont les COP ?

En réalité, COP veut dire Conférence des Parties, qui est l'organe décisionnel de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Ainsi, les 197 États membres qui ont ratifié cette convention en 1992, lors du Sommet de Rio, sont nommés parties. Historiquement, la première COP a eu lieu en 1995 à Berlin.

Très brièvement, les COP sont des réunions annuelles, ayant lieu souvent vers la fin novembre, où entre 20 000 et 30 000 personnes s'y réunissent pour construire des règles communes souvent très peu contraignantes et parfois sous la forme de déclarations de principes. L'objectif est donc d'atteindre les différentes cibles des conventions internationales concernant le climat et la biodiversité. Bien que les COP se réunissent une fois par année, le travail des membres est continu. L'objectif général de la Convention-cadre de l'ONU est « de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». En ce sens, d'autres accords ont été adoptés lors de différentes COP, comme le Protocole de Kyoto (1997) et l'Accord de Paris (2015). Bien que ces Conférences des Parties se concentrent sur les enjeux reliés au climat, elles peuvent aussi adopter des principes sur plusieurs autres enjeux transversaux, comme l'égalité des sexes et la place des communautés locales et des peuples autochtones.

Une instance critiquée

Évidemment, beaucoup de critiques émanent de ces conférences. Alors que nous en sommes à la 29^e COP, comment se fait-il que les émissions de gaz à effet de serre (GES) n'aient toujours pas diminué ? Plus de 470 décisions plus tard, pas ou très peu d'améliorations sont perceptibles au niveau des émissions de GES ou quant au dépassement des limites planétaires. Par exemple, selon le World Resources Institute, entre 2005 et 2020, les émissions de GES ont augmenté de 18,2 % à l'échelle planétaire. En ce qui a trait aux limites planétaires, six sur neuf ont été dépassées à l'échelle de la planète. Il s'agit de neuf éléments qui doivent rester intacts pour conserver l'écosystème actuel, sans quoi des impacts considérables et souvent irréversibles toucheront la planète et la vie sur celle-ci.

L'un des enjeux des COP est, par exemple, la prise de décisions consensuelles, alors qu'elles regroupent quelque 200 parties. Il est évident que ce mode décisionnel apporte des compromis entre pays ayant des intérêts différents ou même des blocages. Notons que la présence d'entreprises privées est aussi remise en question, du fait qu'elles soient directement impliquées dans les émissions de GES.

Des décisions inadaptées à la crise actuelle ?

Au cours des 14 jours de la COP 28, 19 décisions ont été prises par les parties. L'une des décisions qualifiées d'historique est nulle autre que de viser « la réduction de l'usage du charbon, mais aussi l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles inefficaces ». Alors qu'il est clair, depuis des décennies, que la crise climatique actuelle est causée en grande partie par les combustibles fossiles, cela aura pris plus de 30 ans avant de les citer dans une proposition formelle. À vrai dire, cette décision, qui s'est prise *in extremis* lors de l'ajout d'une journée, est perçue comme peu contraignante pour plusieurs expert-e-s, notamment à cause des mots choisis. Le nouveau texte qui a finalement été adopté parle de « éloignement » et de « transition hors de », alors qu'à l'origine on parlait carrément de « sortie » des énergies fossiles. Comme mentionné plus haut, les textes devant être adoptés par consensus, le premier a été modifié pour éviter tout blocage, notamment de l'Arabie Saoudite...

Alors que depuis des années les conséquences des changements climatiques sont de plus en plus visibles (phénomènes météorologiques extrêmes, sécheresses, chaleurs extrêmes, etc.), il apparaît de plus en plus clair que les pays du Sud sont les premières victimes de ces catastrophes aux coûts élevés en vies humaines. Et ce sont ces mêmes pays qui, historiquement, ont le moins contribué aux dérèglements climatiques, notamment en matière d'émission de GES. Les pays du Nord, quant à eux, en plus de piller les pays du Sud de leurs ressources, ont participé de manière intensive à la révolution industrielle, créant de grands chamboulements dans les différentes limites planétaires. Aujourd'hui, ces mêmes pays devenus riches, par l'exploitation d'autres États, ont donc les ressources financières pour s'adapter aux changements climatiques, alors que plusieurs pays du Sud ne les ont pas. Ainsi, une autre décision très importante de la COP 28 a été l'instauration du Fonds pour les pertes et dommages permettant d'aider les pays les plus vulnérables financièrement à s'adapter. Or, jusqu'à maintenant, ce sont 700 millions de dollars qui ont été promis, alors que les besoins, eux, vont jusqu'à 500 milliards par an, affirment certain-e-s expert-e-s !

Sans vouloir nous déresponsabiliser face au déclin de nos milieux de vie et du monde qui nous entoure, je pense qu'il est important de se rappeler que le 1 % des personnes les plus riches au monde émettent autant de GES que 66 % des personnes les plus défavorisées. Ainsi, non seulement le modèle économique néolibéral dominé par le capitalisme privilégie une poignée d'individus au détriment de milliards d'autres, mais il exploite la terre et ses ressources, et ce, sans fin.

Annoncez-vous dans



L'INFOBOURG

vu par plus de

5000

personnes

Anne-Renée Durocher et Jean-Philippe Courtemanche

L'inter Marché Saint-Jean

Ouvert tous les jours, de 8 h à 21 h

418-522-4889
850, rue Saint-Jean

VENTE DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE POUR 1 \$ SYMBOLIQUE

Par **Pascaline Lamare**

Texte inspiré d'une parution sur *Le Bourdon du Faubourg*, le 21 janvier 2024

Les projets se sont multipliés depuis la fermeture de l'église en mai 2015, suscitant l'implication de la communauté à différents niveaux, et plus récemment de la Ville qui devait recevoir sous peu un plan d'affaires visant à documenter la viabilité financière de différents scénarios de conversion. L'église demeurera finalement consacrée au culte, avec sa vente dans les prochaines semaines à la communauté copte orthodoxe.

Réuni-e-s en assemblée consultative après la messe à l'église Saints-Martyrs-Canadiens le 21 janvier dernier, les paroissien-ne-s ont pu en apprendre plus sur la teneur du projet, poser leurs questions et exprimer leurs sentiments vis-à-vis de la vente. « La Fabrique est heureuse que la vente permette le maintien du culte chrétien dans cet édifice et est convaincue que la réouverture de l'église constituera un plus pour la communauté du quartier », a déclaré Serge Savaria, président du conseil de la Fabrique, actuelle propriétaire du bâtiment. « Les possibilités de transformation et de requalification sont restreintes », ajoute-t-il, précisant que « les coûts d'opération sont trop élevés, même maintenant; si l'on tient compte du chauffage, de l'entretien, des assurances, cela représente actuellement 100 000\$ par an ». « Avec le concours de la communauté copte orthodoxe, nous sommes en présence d'une belle solution pour assurer la pérennité de ce riche patrimoine ».

Des réactions positives de la communauté chrétienne

Les paroissien-ne-s qui se sont exprimé-e-s se sont montré-e-s en faveur, voire enthousiastes pour le projet. Plusieurs personnes se sont publiquement réjouies et ont accueilli cette nouvelle dans un esprit de fraternité et de rassemblement, voire de « maillage des religions », tel que l'a exprimé l'architecte Marc Bouchard, qui a notamment œuvré au classement patrimonial de l'église.



Photo : Pascaline Lamare

Photo prise lors de l'assemblée consultative du 21 janvier 2024.

Quelques personnes se sont néanmoins inquiétées de la pérennité financière du projet, craignant que les coûts d'entretien soient trop importants pour une si petite communauté. En effet, si l'église copte orthodoxe inclut environ 15 millions de membres dans le monde, la communauté de Québec (l'Église Copte Orthodoxe de la Vierge Marie, Saint-Mina & Pape Cyrille) ne compte qu'une soixantaine de membres réguliers, auxquels on peut ajouter quelques étudiant-e-s de l'Université Laval (l'église Saint-Jean-Baptiste peut accueillir 700 fidèles dans la configuration actuelle de la nef).

Des réactions plus nuancées du milieu

Les réactions des représentant-e-s d'organismes du quartier Saint-Jean-Baptiste sont plus nuancées, notamment en raison de tous les projets développés ces dernières années et l'absence de certitude que le bâtiment revienne en partie à la communauté alors même qu'il s'agit d'une constante des demandes locales. François Blay Martel, directeur général de la SDC du Faubourg et administrateur du conseil de quartier, a déploré que les projets élaborés depuis plusieurs années, des projets en lien avec l'école et la communauté, ne puissent aboutir et que la possibilité d'avoir un espace multivocations semble évacuée du projet.

Pour sa part, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste ne cache pas sa déception à la suite de cette annonce : « Quelle occasion ratée par la Ville de Québec de faire de ce lieu central pour le faubourg un projet répondant à une multitude de besoins communautaires », s'est exclamée Marie-Ève Duchesne, permanente du Compop. « Il y a eu un manque de volonté politique dans ce dossier à tous les niveaux, c'est extrêmement décevant. On aurait pu répondre au besoin du lieu de culte de cette communauté tout en s'assurant d'une fonction publique et communautaire de l'endroit », a-t-elle ajouté.

Vers une vente rapide

Les parties prenantes souhaitent que la prise de possession se fasse le plus rapidement possible, la communauté copte étant dans l'urgence de trouver un nouveau lieu d'accueil pour ses activités. Compte tenu des impondérables, il est raisonnable de penser que la transaction pourrait être finalisée d'ici à la fin du printemps 2024.

« DANS LA RUE » : UNE HISTOIRE DU FRAPRU... ET PLUS ENCORE

Par **François Saillant**

Nous sommes les 20, 21 et 22 octobre 1978. Plus de 20 comités citoyens actifs à travers le Québec, dont deux du quartier Saint-Jean-Baptiste, se rencontrent pour faire la critique des programmes gouvernementaux en aménagement urbain. Échaudés par les entreprises de rénovation urbaine qui, dans les années précédentes, ont éventré les centres-villes et chassé les classes populaires, les groupes constatent que c'est maintenant sous couvert d'amélioration de quartier et de rénovation domiciliaire que les gouvernements menacent le droit des populations à faible revenu de demeurer dans leurs logements et leurs milieux de vie.

À la fin du colloque, ils se prononcent très majoritairement pour la mise sur pied d'une organisation commune visant à améliorer leur rapport de forces face à l'État. Quelques mois plus tard, ce regroupement prend le nom de Front d'action populaire en réaménagement urbain, mieux connu sous son acronyme FRAPRU.

Une aventure collective

C'est l'histoire de ce mouvement, de ses origines, de ses victoires, mais aussi de ses défaites, de ses bons coups comme de ses moins bons, que je raconte dans mon livre *Dans la rue*. Une histoire du FRAPRU et des luttes pour le logement au Québec, publié en janvier 2024 par Écosociété.

À la fois témoignage de l'intérieur et exercice de mémoire militante, le livre de 256 pages permet de constater que, malgré des moyens modestes, le FRAPRU a réussi à influencer certaines politiques publiques et à éviter des reculs majeurs. Ses luttes ont largement contribué à la construction de plus de 43 000 logements sociaux à la suite de la mise en place en 1997 du programme québécois AccèsLogis. Elles ont aussi aidé à bloquer à quelques reprises des hausses de loyer dans les HLM, à obtenir la poursuite des subventions fédérales aux logements sociaux existants et à faire reculer le gouvernement sur la saisie des chèques d'aide sociale dans les cas de non-paiement de loyer. La liste pourrait continuer.

Pour ce faire, le FRAPRU a eu recours à une large palette de moyens de lutte, dont certains ont su frapper l'imagination. *Dans la rue* revient sur certains de ces épisodes : construction d'un bidonville devant l'Assemblée nationale, campement d'hiver sur la rivière des Outaouais, animation d'un Camp des 4 Sans (« Sans toit, sans droit, sans voix et sans sou ») lors des 400 ans de la ville de Québec, occupations du bureau du premier ministre canadien et de la résidence officielle de la gouverneure générale, grande marche d'Ottawa à Québec...

À l'origine des crises actuelles

Raconter l'aventure du FRAPRU permet par ailleurs de faire un retour sur de multiples luttes nationales et locales menées de 1940 à aujourd'hui sur l'habitat, la ville et d'autres enjeux sociaux. Elle fournit aussi l'occasion de revenir sur certaines décisions gouvernementales qui sont en large partie à la source des crises actuelles dans le domaine du logement. On peut penser au désengagement fédéral du logement social au début des années 1990, à l'arrêt depuis 30 ans de la construction de HLM, au sous-financement chronique du programme québécois AccèsLogis, à l'échec patent de la Stratégie nationale du logement du gouvernement fédéral pourtant présentée comme un plan « de plus de 82 milliards », au refus obstiné du gouvernement québécois d'assumer son rôle régulateur sur les pratiques du marché privé de l'habitation.

En conclusion, *Dans la rue* explique comment la marchandisation et la financiarisation du logement alimente la pénurie d'appartements locatifs, l'explosion des loyers et les évictions de locataires dues à des pratiques spéculatives.

Dans la rue nous rappelle que le logement est un droit, mais qu'il est aussi un combat mené depuis des décennies... et toujours à poursuivre.

FRANÇOIS SAILLANT

DANS LA RUE

Une histoire du FRAPRU et des luttes pour le logement au Québec



UNE CROISSANCE IMPORTANTE DE LA JUDICIARISATION DE L'ITINÉRANCE À QUÉBEC

Par Gabrielle Verret

Alors que les chiffres de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) indiquent un taux d'inoccupation extrêmement bas pour Québec, de 0,9 %, et un prix moyen des loyers considérablement haut, soit de 1 040 \$ pour un 4 ½, la cause numéro un de l'itinérance est la crise du logement, dit-on. Au même moment où cette dernière prend une tournure presque historique, on assiste à une augmentation notable de la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance.

Le 18 janvier dernier avait lieu l'événement Judiciarisation de l'itinérance à Québec, parlons-en ! organisé par la Clinique Droit de cité et l'Observatoire des proflages (ODP). Une quarantaine de personnes étaient présentes. Nous avons pu assister au lancement du rapport de recherche de Céline Bellot, directrice de l'Observatoire des proflages, ainsi qu'à un panel fort intéressant, réunissant divers-e-s expert-e-s du milieu (Maxim Fortin, coordonnateur de la Ligue des droits et libertés - Section de Québec ; Maître Florence Boucher-Cossette, avocate criminaliste ; Marc-Antoine Guillemette-Cloutier, intervenant social de la Clinique Droit de cité).

L'ODP a notamment pour mission de développer de nouvelles connaissances sur les différentes expériences de proflage dans le but de venir influencer les discours politiques et juridiques et d'influencer les pratiques des personnes intervenant dans le milieu. Ainsi, l'ODP est composé de chercheur-se-s, de partenaires communautaires et institutionnels et d'étudiant-e-s.



Photo : Annie Aubin, Clinique Droit de cité

Un panel fort intéressant a pris parole lors de la présentation du 18 janvier dernier.

Des données accablantes

Le nouveau rapport de l'ODP, *Judiciarisation de l'itinérance à Québec : des constats de plus en plus alarmants*, a permis d'analyser les constats d'infraction remis entre le 1er janvier 2013 et le 30 juin 2022 à des personnes ayant donné une ressource d'hébergement en itinérance comme adresse postale. Ces constats ont été émis en vertu de règlements municipaux de la Ville de Québec et du Code de la sécurité routière. Il s'agit d'une partie seulement des constats remis à des personnes en situation d'itinérance qui ont été analysés, car d'autres personnes ont pu donner d'autres adresses non comptabilisées. Ce rapport fait suite à une première étude ayant été menée en 2011, faisant l'état des constats d'infraction entre 2000 et 2010 et dressant un premier portrait de la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance à Québec.

Une augmentation de la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance

Tout d'abord, non seulement on compte une augmentation importante des constats d'infraction remis à des personnes en situation d'itinérance entre 2000 et 2022, mais il est possible d'observer une surreprésentation de cette population dans les personnes recevant des constats d'infraction.

Ainsi, en 2021, les personnes en situation d'itinérance ont reçu environ 22 fois plus de constats d'infraction qu'en 2000, soit 1577 constats versus 71. De plus, en 2020, une personne sur 5 qui recevait un constat d'infraction était une personne en situation d'itinérance. L'itinérance visible touchait, dans la région de Capitale-Nationale, 535 personnes en 2018 et 726 personnes en 2022, ce qui représente une augmentation

de 36 %. La population générale de la Capitale-Nationale était, quant à elle, composée de 771 611 personnes en 2022, ce qui fait en sorte que la population en situation d'itinérance représentait 0,09 % de la population globale, alors que 20 % des constats d'infraction leur étaient remis.

Le proflage social, c'est quoi au juste ?

La judiciarisation signifie de recourir au système judiciaire, entre autres à la police et aux tribunaux, pour régler des litiges et contraindre certains comportements socialement inacceptables. Quant au proflage social, il peut être défini comme le fait qu'une autorité exerce tout type d'action de façon discriminatoire envers une personne en vertu de sa condition sociale. Selon la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), le concept peut être défini comme le fait que les personnes en situation d'itinérance sont surreprésentées dans le système judiciaire pour diverses raisons : « le recours des policiers à la menace de donner des contraventions, le contrôle abusif, la vérification de l'identité des personnes, une surveillance ou présence policière démesurée dans les lieux fréquentés par les personnes marginalisées, des interpellations nombreuses et des incitations au déplacement territorial, ainsi que différentes formes d'abus verbaux et physiques » (CDPDJ).

Il est possible de faire un lien entre le proflage social et le proflage racial, car dans le deuxième cas de figure, ce sont des personnes issues d'une minorité ethnique et/ou visible qui vivent de la discrimination de la part d'une autorité. Évidemment, l'oppression peut être double, c'est-à-dire qu'une personne en situation d'itinérance qui est issue d'une communauté autochtone, par exemple, est plus à risque de subir de la discrimination de la part des autorités.

Lieu des infractions

Dans le rapport de l'ODP, on rapporte que plus de 9 constats sur 10 ont été remis à des personnes en situation d'itinérance qui se situaient dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou. Les quartiers où le plus de constats d'infraction ont été remis sont respectivement Saint-Roch (5 463), Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire (3 092), Saint-Sauveur (631) et Saint-Jean-Baptiste (657). Certain-e-s expert-e-s dénotent un lien entre la gentrification d'un quartier et/ou la volonté que ce dernier devienne touristique et l'augmentation de la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance dans celui-ci.

Caractéristiques des personnes ayant reçu des constats d'infraction

Toujours selon le rapport de l'ODP, environ 79,7 % des constats d'infraction remis à des personnes en situation d'itinérance entre 2011 et 2022, dans la ville de Québec, ont été remis à des hommes, 11,8 % à des femmes, et pour 8,5 % des constats, le genre était inconnu. Il n'existe pas encore de données pour les personnes issues de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres. De plus, le rapport souligne que la population en situation d'itinérance vieillit, ce qui se reflète dans l'âge des personnes ayant reçu des constats. Entre 2011 et 2022, il y a eu une augmentation flagrante des constats remis à trois groupes d'âge en particulier : pour les 30-39 ans on dénote une augmentation de 806,6 %, pour les 40-49 ans, une augmentation 623,6 %, et pour les 50 ans et plus, une augmentation de 650,7 %.

Motifs reprochés

Toujours dans le même rapport, les motifs d'arrestation reprochés les plus fréquents étaient : être en état d'ivresse/consommer de l'alcool (38 %); flâner/vagabonder (23 %); troubler la paix/causer du désordre/du bruit (12 %); injurier/insulter/menacer (11 %). Il est aussi possible d'observer une différence entre les hommes et les femmes dans les motifs de remise d'un constat. Les femmes ont reçu majoritairement des constats pour avoir troublé la paix, alors que chez les hommes, on rapporte que la catégorie d'infraction la plus importante a été l'état d'ivresse. Le rapport dénote donc que le fait d'être une femme en situation d'itinérance et d'être vue dans la rue, dans l'espace public, serait judiciarisable, car cette présence serait dérangeante. On peut supposer que les femmes sont plus nombreuses à Québec à dormir dans un parc que dans d'autres régions notamment par manque de places dans les ressources pour les femmes, mais aussi parce qu'elles s'y sentent possiblement plus en sécurité.

Entre 2013 et 2022, la Cour municipale attendait encore un montant de 3 344 492 \$ de la part de personnes qui peinent à répondre à leurs besoins vitaux. Devant cette situation à la fois désolante et absurde, l'ODP propose plusieurs solutions à ce cul-de-sac auquel se heurte la Ville de Québec et les forces policières, notamment le fait de renforcer les réponses sociales et communautaires lors de soi-disant délits commis de la part des personnes en situation d'itinérance.

Le rapport de l'ODP est disponible en ligne à l'adresse suivante : https://www.observatoiredesproflages.ca/wp-content/uploads/2024/01/Judiciarisation-de-litinérance-a-Quebec_VF.pdf

UNE MESURE ÉCOFÉMINISTE POUR LA VILLE DE QUÉBEC

Par Marie-Ève Duchesne



Depuis janvier dernier, la Ville de Québec soutient financièrement l'acquisition de produits d'hygiène personnelle durables, soit des couches pour bébés lavables et des produits menstruels durables afin d'encourager la transition vers des options plus saines, économiques et écologiques.

Ainsi, il est maintenant possible de recevoir un remboursement équivalent à 60 % du prix d'achat (avant taxes) jusqu'à un maximum de 100 \$ pour les produits menstruels durables et de 60 % du prix d'achat (avant taxes) jusqu'à un maximum de 200 \$ pour les couches pour bébé. Ce pourcentage est majoré d'un 15 % supplémentaire pour atteindre 75 % du prix d'achat dès que les produits mentionnés ci-haut sont achetés dans un commerce situé sur le territoire de la ville de Québec. Le montant maximal remboursable ne change pas.

Plus de détails sont disponibles sur le site de la Ville* au sujet des produits acceptés pour le remboursement, des conditions d'admissibilité, des documents à fournir et du site pour déposer la demande de remboursement.

En mai 2023, une action du Regroupement des groupes de femmes de la Capitale-Nationale avait interpellé le gouvernement provincial afin d'exiger l'accessibilité universelle aux produits menstruels. Lors de cette action, les manifestant-e-s avaient rappelé que de la puberté à la ménopause, soit pendant 38 ans environ, les femmes et les personnes menstruées consacrent, en moyenne, 6 000 \$ à l'achat de produits menstruels. Une somme qu'une personne sur trois au Canada peine à assumer et que les personnes non menstruées peuvent utiliser pour l'achat d'autres produits répondant aux besoins essentiels tels que le loyer et la nourriture ou investir dans leur éducation et leurs loisirs.

Si, à ce jour, aucune réponse favorable n'a été donnée par le gouvernement du Québec, la Ville a, bien que partiellement, pu faire avancer un peu cette revendication.

* Pour voir les informations concernant le programme : <https://bit.ly/482FXHe>

UNE CRISE DU LOGEMENT QUI S'INTENSIFIE

Par Marie-Ève Duchesne

C'est le 31 janvier dernier que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sortait ses dernières données sur le marché locatif au Canada. Un rapport toujours très attendu au niveau des groupes logement puisque, trop souvent, il confirme les inquiétudes vécues sur le terrain.

« Le Rapport sur le marché locatif de la SCHL démontre que la crise du logement continue de s'aggraver. Maintenant, tous les centres urbains de 10 000 personnes et plus du Québec ont un taux de logements inoccupés de 1,5 % et moins, soit deux fois moins que le seuil d'équilibre fixé par la SCHL. Quand le gouvernement Legault va-t-il prendre toute la mesure de la situation et agir en conséquence ? », s'exclame Véronique Laflamme, porte-parole du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). Elle précise qu'à l'échelle de la province, le taux d'inoccupation est passé de 1,7 % à 1,3 %, le plus bas taux en 20 ans.



Depuis des années, les groupes logement du Québec sonnent l'alarme face à la crise du logement.

La situation s'est sérieusement détériorée dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) de Trois-Rivières, où le taux est passé à 0,4 %, de Drummondville où il a encore baissé à 0,4 %, de Québec où il est descendu à 0,9 % et de Montréal où il est passé à 1,5 %. Dans la RMR de Québec, le taux est le plus bas en 15 ans.

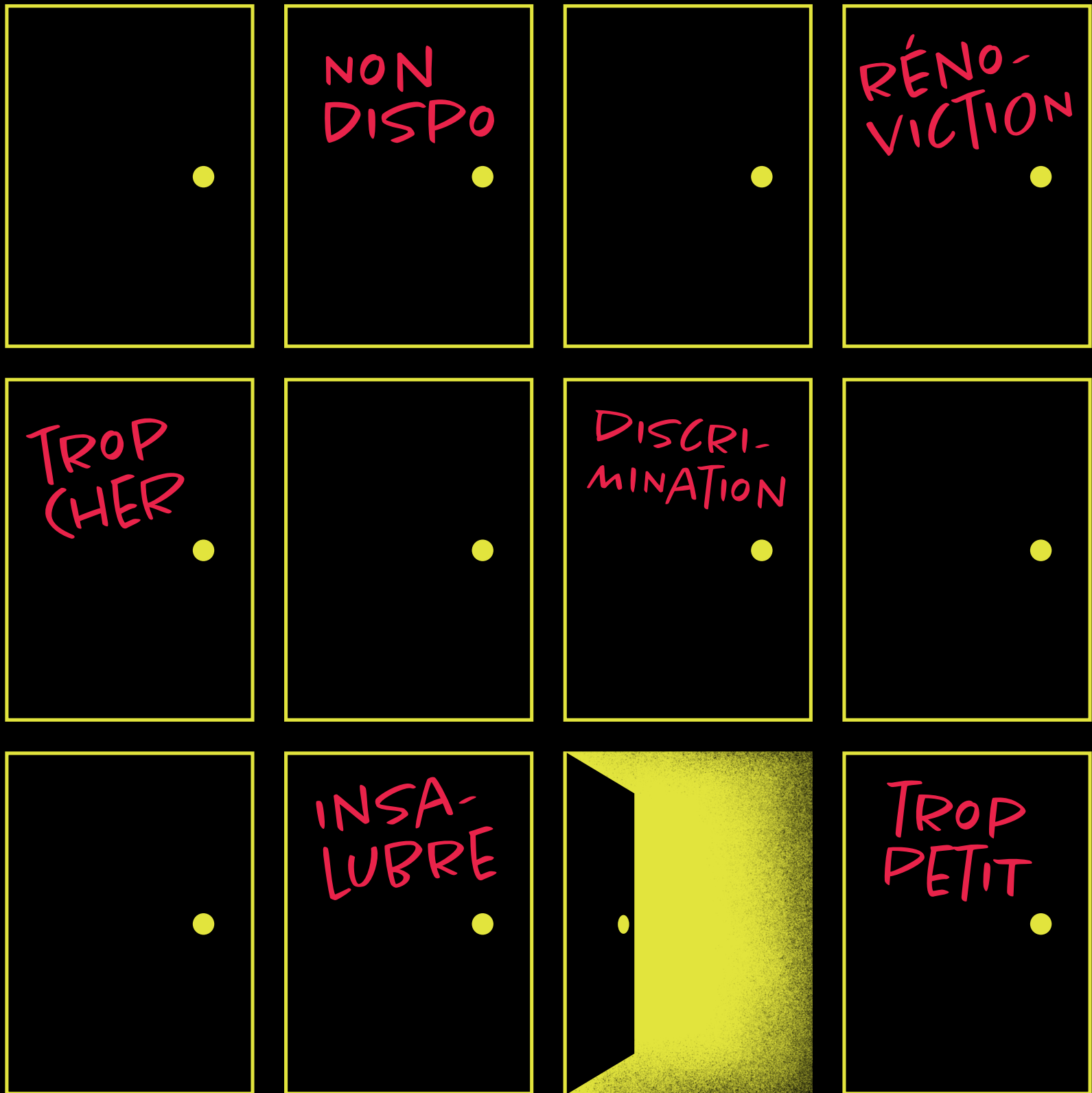
Le FRAPRU souligne que l'explosion des loyers se confirme, au point où la SCHL elle-même arrive à la conclusion que « l'augmentation des loyers a dépassé à la fois l'inflation (4,7 %) et la progression des salaires (5,0 %) ». Le loyer moyen, qui avait déjà augmenté de 9 % l'an dernier, a encore bondi de 7,4 %. Dans la RMR de Québec, la hausse du loyer moyen du marché est de 5,8 %; il atteint 8,7 % dans celle de Trois-Rivières et de 8,6 % à Saguenay; il est de 11,7 % dans celle de Sherbrooke et de 7,6 % dans celle de Montréal. Et pour la Haute-Ville ?

Plus près de nous, dans la Haute-Ville de Québec, le taux d'inoccupation est passé dans la dernière année de 2,5 % à 1,9 %. Tout type de logements confondus, le loyer moyen est passé de 1 034 \$ à 1 070 \$ par mois. Le loyer moyen pour un 4 et demi est maintenant de 1 267 \$ par mois comparativement à 1 165 \$ pour 2022. Pire encore, le loyer moyen pour un 4 et demi inoccupé (donc encore à louer actuellement) est de 1 784 \$ par mois.

Des pressions à continuer

« Le Rapport sur le marché locatif 2024 de la SCHL montre à quel point la situation du logement est catastrophique partout au Québec. C'est incompréhensible que le gouvernement caquiste en refuse toujours les mesures structurantes proposées depuis son arrivée au pouvoir. Comment peut-il ne pas mettre la crise du logement dans ses grandes priorités, dans un contexte aussi dramatique ? Au-delà des chiffres, ce sont de véritables drames humains qui se vivent ! », s'indigne Véronique Laflamme. À son avis, le prochain budget du ministre des Finances, Éric Girard, doit redresser la barre pour faire progresser la part de logements sans but lucratif dans le parc locatif. À ce sujet, le FRAPRU a lancé une opération de visibilité intitulée La clé, c'est le logement social, cette semaine. Il invite la population à interpellier la ministre de l'Habitation, France-Élaine Duranceau, et le premier ministre, François Legault. Un courriel leur demandant de financer le logement social à la hauteur des besoins peut ainsi leur être envoyé en quelques clics à l'adresse : <https://www.frapru.qc.ca/cle/>.

Le FRAPRU demande au gouvernement du Québec de financer la réalisation de 50 000 logements sociaux en 5 ans, sous différentes formes (HLM, coopératives et OSBL d'habitation), ainsi qu'un programme pérenne et spécifiquement dédié au logement social pour assurer la mise en chantier rapide de ces logements. Le regroupement presse aussi le gouvernement caquiste d'intervenir pour arrêter la hausse démesurée des loyers. À l'instar du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), il demande un contrôle obligatoire des loyers, un registre public et universel des loyers et des protections légales renforcées contre les évictions frauduleuses visant à augmenter les loyers. Enfin, le FRAPRU rappelle que l'interdiction immédiate de l'hébergement touristique via les plateformes de type Airbnb par Québec permettrait de remettre des milliers de logements sur le marché locatif.

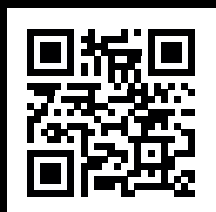


LA **CLÉ,** C'EST LE
**LOGEMENT
SOCIAL**

INTERPELLE

LA MINISTRE DE L'HABITATION :

FRAPRU.QC.CA



VICTOIRE IMPORTANTE POUR LES LUTTES URBAINES DANS LE FAUBOURG



(La rédaction) Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste (Compop) a tenu à souligner, le 26 février 2024, une grande victoire pour les luttes urbaines concernant le terrain de l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul. En effet, lors d'un point de presse officiel, la Ville de Québec est venue confirmer son appui à un projet comprenant un parc, du logement social, un jardin communautaire et un CPE, projet redonnant à l'ensemble de ce terrain une vocation publique.

« Après près de 40 ans de mobilisations citoyennes, on peut dire que cette avancée majeure vient donner un nouveau souffle à cette lutte. Ce que la Ville de Québec est venue dire aujourd'hui, en plus de redonner ce terrain à la communauté, c'est que nos luttes du passé sont légitimes et que nous avons raison de nous battre sans relâche ! », s'est exclamée Marie-Ève Duchesne, permanente au Comité populaire Saint-Jean-Baptiste. Le Compop a également tenu à remercier l'ensemble des militant-e-s qui ont cru à ce projet à travers les années : « Que ce soit par le biais de la Coalition SOS Patro à la fin des années 1980 ou par le biais du Compop, le nombre incalculable d'actions et de manifestations déployées au fil du temps nous auront permis d'être présent-e-s pour assister à ce moment épique. C'est une victoire collective et historique que l'on souligne », a ajouté Mme Duchesne.

Une avancée majeure qui donne de l'énergie pour la suite

Avec cet appui de taille, le Compop entend rester vigilant afin que tous les leviers soient utilisés pour que le projet voit le jour dans les conditions actuelles : « D'autres défis demeurent pour la suite, mais nous croyons sérieusement être le plus près de la victoire finale que nous ne l'avons jamais été. Pour la suite, nous continuerons de travailler de concert avec les acteurs et actrices concerné-e-s. Les mobilisations seront également au rendez-vous pour obtenir que l'ensemble des paliers gouvernementaux répondent favorablement à ce projet tel que nous le souhaitons depuis tant d'années. Rien ne pourra nous détourner de l'objectif visé », a précisé Gabrielle Verret, également permanente au Compop.

Lors de ce point de presse, plusieurs esquisses du projet ont été présentées au grand public. Vous en trouverez quelques-unes ici, produites par la firme d'architectes Lafond Côté.





ACTION DE VISIBILITÉ : UN DEUXIÈME FÉMINICIDE EN 2024

Par Marie-Ève Duchesne

Le Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (RGF-CN) a organisé, le 1er février dernier, une action de visibilité à la suite de l'annonce du second féminicide de l'année 2024. Narjess Ben Yeddera a été tuée par son conjoint le 26 janvier dernier à Pointe-aux-Trembles. L'action, qui a réuni plusieurs militantes au coin des boulevards Charest et de la Couronne sur l'heure du midi, visait à briser le silence, exprimer la colère, visibiliser les féminicides et exiger du gouvernement de faire de la lutte aux violences faites aux femmes et aux enfants une priorité. Rappelons que le premier féminicide, celui de Chloé Rivard-Lauzon, avait eu lieu le 5 janvier dernier à Granby.

Les féminicides : des violences banalisées et normalisées



Lors de l'action éclair organisée le 1er février dernier.

Les meurtres des femmes et des enfants par un proche comme, cette fois-ci, par un conjoint, font partie d'un continuum de violences conjugales normalisées et banalisées. Ces violences sont le fruit d'un rapport de domination des hommes sur les femmes que la société tolère et banalise.

Les femmes aux intersections de plusieurs systèmes d'oppression, comme les femmes immigrantes, les femmes autochtones, celles en situation de handicap, les jeunes femmes, les femmes des communautés LGBTQIA, les femmes âgées, en situation d'itinérance, en situation de dépendance économique, et les femmes que la société racialise sont parmi les plus à risque de subir une ou plusieurs formes de violence, elles sont surreprésentées dans les victimes de féminicides.

Pas une de plus

Lors de cette action, plusieurs solutions ont été mises de l'avant. L'augmentation du financement en prévention, en accompagnement et en hébergement des femmes victimes de violences conjugales, sexuelles et genrées, des formations obligatoires et continues sur la violence conjugale pour tous les acteurs et les actrices qui interviennent auprès des femmes et des enfants, des changements en profondeur de la culture de notre système de justice où les agresseurs peuvent récidiver en attente de leur procès et une éducation à la sexualité axée sur des modèles de relation positifs basés sur l'égalité entre les femmes et les hommes ne sont que quelques pistes concrètes à explorer. Les solutions sont multiples et doivent dénoncer le caractère inacceptable et criminel de la violence envers les femmes et renforcer la confiance des victimes et du public dans l'administration de la justice.

UN 8 MARS... QUI GRONDE

(M-E.D.) Le 8 mars est la Journée internationale des droits des femmes. En 2024, c'est sous le thème « Ça gronde » que se seront vécues les différentes mobilisations féministes.

Voici la signification* du thème de cette année : « Ça gronde en dedans, ça gronde en dehors, ça gronde partout. Partout, les inégalités. Partout, les violences. Partout, les crises. Crise climatique, crise du logement, crise de nos services publics, crise de confiance en nos systèmes. Nos systèmes défaillants, dépassés, à bout de souffle. Nous aussi, on est à boutte. En colère. Et on a peur, parfois. C'est vrai, notre feu pourrait s'éteindre, anéanti par nos peines et nos pleurs. Mais non. Il s'attise, il grandit. Il se nourrit des luttes des unes, s'alimente de l'indignation des autres. Ça gronde, ça bouillonne et ça fulmine. Ça explosera. Ça explose déjà de ce feu qui peut soigner, qui peut solidariser. De ce feu qui peut tout changer. »

Et on peut supposer que le feu continuera de gronder encore au-delà du 8 mars...

* Signification écrite par le Collectif 8 mars. Visuel : Marianne Chevalier et Natalie-Ann Roy. Agence: Belvédère coop.

Deviens membre du Compop



5 \$
par année

LE COMITÉ POPULAIRE
SAINT-JEAN-BAPTISTE, C'EST :



Le Jardin populaire du Faubourg

780, rue Sainte-Claire, Québec (Qc), G1R 5B9
418-522-0454 | comite.populaire@videotron.ca

LA RUE SAINT-OLIVIER DEVIENT UNE RUE PARTAGÉE

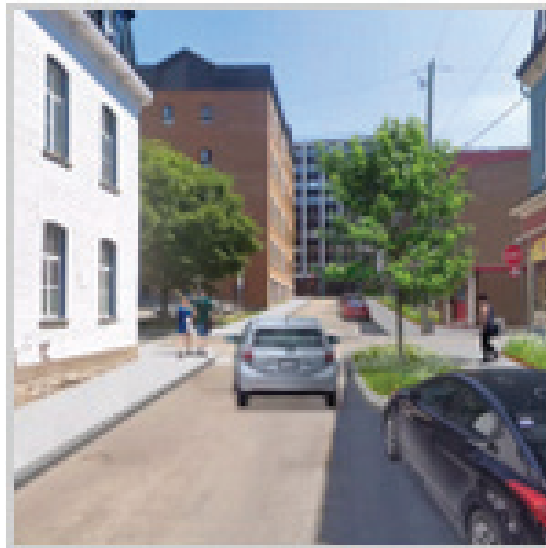
Par **Pascaline Lamare**

Texte inspiré d'une parution sur le Bourdon du Faubourg, le 9 janvier 2024.

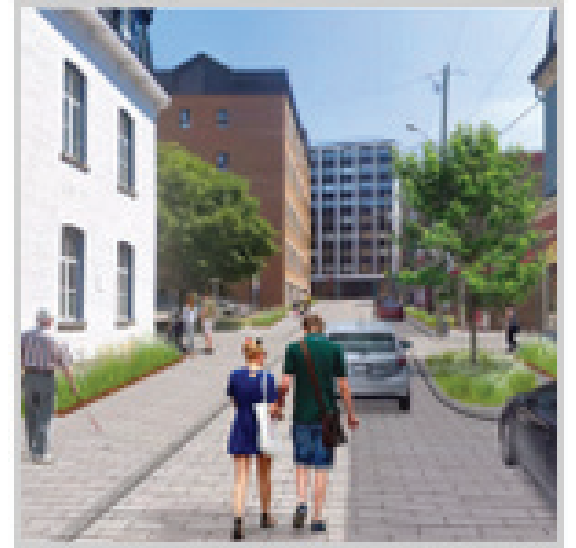
Ce 9 janvier, plus d'une cinquantaine de personnes ont participé à la séance d'information relative au réaménagement des rues Saint-Olivier et Philippe-Dorval, ainsi qu'à l'atelier d'échanges sur le réaménagement de la rue Sutherland. Au programme : une troisième rue partagée pour le quartier Saint-Jean-Baptiste et des propositions d'aménagement visant la mobilité active, le verdissement et la sécurisation des déplacements.



Scénario 1



Scénario 2



Scénario 3

Présentation des trois scénarios pour le réaménagement de la rue Sutherland. À l'heure actuelle, nous ne savons toujours pas quel scénario a été retenu.

Une transformation de la rue Saint-Olivier

C'est ainsi que le choix a été fait de transformer la rue Saint-Olivier en rue partagée, en deux phases pour commencer : la première concerne un tronçon entre Salaberry et Philippe-Dorval et la seconde entre la rue Philippe-Dorval et la rue Sutherland. Par la suite, c'est toute la rue Saint-Olivier qui deviendra une rue partagée, répondant ainsi aux aspirations des résident-e-s qui se sont exprimé-e-s de diverses manières depuis mars 2022.

Des impacts sur le stationnement

Il s'agit sans doute du sujet qui préoccupe le plus les résident-e-s. Selon les estimations préliminaires de la Ville, le retrait de 41 cases sur les rues Saint-Olivier et Philippe-Dorval implique que la capacité de stationnement passe à 303 cases sur les tronçons en question, ce qui devrait se traduire par un taux d'utilisation de l'ordre de 90 % à différents moments de la journée. Plusieurs personnes participant à la rencontre ont ainsi émis leurs craintes vis-à-vis de l'impossibilité de trouver un stationnement, ou des entraves que cela pourrait représenter en cas de livraison ou pour les véhicules d'autopartage. La Ville a tenu à se faire rassurante et à rappeler qu'une politique relative au stationnement est en cours d'élaboration.

Une phase 2 sur Sutherland et Saint-Olivier

Pour faire suite aux travaux qui débiteront dès cette année sur Saint-Olivier et Philippe-Dorval (voir échéancier plus loin), la Ville a soumis aux personnes participant à la rencontre plusieurs scénarios visant à aménager la rue Saint-Olivier entre Philippe-Dorval et Sutherland, ainsi que la rue Sutherland elle-même.

Trois scénarios ont été présentés pour la rue Sutherland, qui est à sens unique en direction sud et qui offre actuellement 53 cases de stationnement des deux côtés de la rue. Il s'agit également d'une rue identifiée comme un corridor scolaire vers l'école Saint-Jean-Baptiste et où un CPE de 80 places sera construit sous peu, à l'intersection avec la rue

Saint-Olivier, ce qui implique de repenser et sécuriser les cheminements piétonniers. Le premier scénario maintient les trottoirs existants ainsi que les stationnements, bonifie les intersections avec des saillies permettant de planter 13 arbres. Il ne permet néanmoins pas d'assurer un cheminement piétonnier continu et confortable quatre saisons. Le second scénario s'appuie sur une rue conventionnelle, avec une bande végétalisée du côté ouest (et donc le retrait de 26 cases de stationnement) et un potentiel de six arbres. Enfin, le troisième scénario propose une rue partagée, avec un corridor latéral séparé permettant des déplacements confortables, que l'on soit en situation de handicap ou non. Comme le deuxième, le scénario retire 26 cases de stationnement et ajoute potentiellement 6 arbres.

Quant au tronçon de la rue Saint-Olivier entre Philippe-Dorval et Sutherland, la Ville propose d'en faire une rue partagée, dans la continuité du tronçon précédent. Ceci permet d'être en cohérence avec tous les concepts et de connecter tous les aménagements de surface. Aucun impact sur le stationnement n'est prévu.

Échéancier des travaux

Cet hiver, la Ville s'affaire à finaliser les plans et devis pour la rue Saint-Olivier, jusqu'à Philippe-Dorval. Les travaux de construction devraient débuter dès mai prochain, pour s'achever au début de l'hiver 2024. Les trois rues ciblées doivent faire l'objet de travaux de réfection des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de la chaussée.

En ce qui a trait à la rue Sutherland et au tronçon de Saint-Olivier compris entre Philippe-Dorval et Sutherland, l'élaboration des plans et devis ainsi que la présentation des scénarios retenus interviendront entre juillet 2024 et février 2025. Les travaux sont prévus entre mai et novembre 2025.

Les personnes souhaitant en savoir plus sur les travaux peuvent consulter la page consacrée au projet sur le site* de la Ville de Québec, où l'on pourra également retrouver les documents présentés lors de la rencontre du 9 janvier et des rencontres précédentes.

* Pour tout savoir sur cette consultation : <http://bit.ly/3SN0tr0>

**CAROTTE
JOYEUSE**

ÉPICERIE
SANTÉ

690, rue Saint-Jean
Québec (Qc) G1R 1P8
Tél : 418-647-6881
Fax : 418-647-3953



Le Vestiaire du Faubourg

Du lundi au samedi 12 h à 16 h
et le jeudi de 12h à 20 h .



horaire sujet à changement. Contactez-nous pour le vérifier.

780 rue Sainte-Claire | 418-522-0454

LE COMPOSTAGE COMMUNAUTAIRE SE POURSUIT MALGRÉ LA NOUVELLE COLLECTE MUNICIPALE PAR SACS MAUVES !

Par Craque-Bitume

En effet, le projet continue de jouer son rôle essentiel d'éducation à la pratique du compostage et à la gestion autonome de ses matières résiduelles de manière générale. Nous croyons qu'il répond toujours aux besoins d'une partie de la population, que ce soit le désir de choisir la méthode la plus écologique ou bien le fait de récolter son compost local et de qualité pour son jardin.

Quels sont les avantages du compostage communautaire ? Transformer ses déchets en ressource facilement, gratuitement et de manière écoresponsable !

Ça vous parle et vous n'êtes pas inscrit-e ? Vous pouvez vous rendre à l'adresse web suivante : <http://bit.ly/3uQ4sKd>.



COMPOSTAGE COMMUNAUTAIRE

Tu veux réduire ton empreinte écologique et rendre ton milieu de vie plus durable ?

- 1 Inscris-toi sur craquebitume.org
- 2 Dépose tes matières organiques
- 3 Récolte ton compost local

Composte gratuitement avec Craque-Bitume !

VILLE DE QUÉBEC Une méthode complémentaire à la collecte municipale



L'ANCIEN CENTRE DE SERVICES DU RTC SERA DÉTRUIT

La Rédaction

Dans son édition de décembre 2023, *L'Infobourg* annonçait en page 9 la fermeture définitive du centre d'information du RTC, à l'angle de la rue Saint-Joachim et de Honoré-Mercier.

Depuis, nous avons appris auprès du RTC que ce bâtiment était voué à être détruit. « Le Centre St-Joachim a dû fermer ses portes comme l'immeuble devait être démolie dans le cadre du projet de tramway afin de construire la station souterraine D'Youville », nous a indiqué la conseillère principale en relations publiques et porte-parole du RTC, Raphaëlle Savard.

« D'ici l'ouverture d'un nouveau centre d'information, a précisé Mme Savard, les clients [du RTC] qui désirent se procurer des titres de transport sont invités à se rendre au Centre d'information du Service d'accompagnement en mobilité intégrée (SAMI), dans un de nos trois centres de services ou dans l'un de nos 156 points de vente. Pour faire produire une carte OPUS, les clients doivent se rendre au SAMI, situé au 820, avenue Ernest-Gagnon, ou dans l'un de nos trois centres de services. »

COLÈRE APRÈS LA SUPPRESSION D'UN ARRÊT DE BUS SUR SAINT-JEAN

Par Fabien Abitbol

De nombreux aménagements ont été réalisés par le Réseau de transport de la Capitale (RTC) depuis 2022, et vont l'être jusqu'en 2024 tout le long du parcours du Métrobus 807 (anciennement ligne 7 jusqu'en août 2016). Dans le faubourg Saint-Jean, deux arrêts ont été abolis lors du passage aux horaires d'hiver en novembre 2023, et deux stations doivent être améliorées en 2024.

À l'automne 2022, le RTC avait présenté les changements à venir sur le parcours 807 : un changement de trajet pour desservir 900 résident-e-s potentiel-le-s, de nombreux arrêts abolis pour fluidifier la circulation, de nouveaux aménagements pour agrémenter l'attente du bus.



Mais dans les arrêts dont on annonçait l'abolition, plusieurs dans Saint-Sacrement touchaient les résidences pour aîné-e-s, et un touchait deux établissements scolaires.

Plus près de nous, l'arrêt Saint-Augustin (rue d'Aiguillon derrière O'Sullivan) et l'arrêt Sainte-Claire (rue Saint-Jean à hauteur du restaurant Le Tokyo) ont disparu le 25 novembre 2023. Les mobiles avancés en octobre 2022 étaient qu'ils n'avaient pas assez de clientèle : 114 passager-ère-s en moyenne rue D'Aiguillon, 9 rue Saint-Jean.

L'arrêt Saint-Augustin rue D'aiguillon avait été installé pour desservir une résidence pour personnes de plus de 55 ans, devant laquelle déjà un emplacement pour véhicules d'urgence existe. Aller à un autre arrêt est certes possible, mais en hiver il y a beaucoup de vent et souvent du verglas sur le trottoir. L'arrêt rue Saint-Jean avait sa logique : le centre du faubourg avec une école, une église, des commerces et des résident-e-s.

En décembre, des résident-e-s ont réalisé que l'arrêt proche de l'école avait disparu. Une résidente a rédigé une pétition, qu'elle envisage de remettre à la présidence et à la direction du RTC.

Du côté du RTC, le service des relations publiques répond à *L'Infobourg* : « Le tracé et les infrastructures du Métrobus 807 ont été revues dans les derniers mois afin d'améliorer la fiabilité du parcours, soit le respect des fréquences et des horaires annoncés. Parmi les changements apportés, certaines stations ont été retirées ou relocalisées pour améliorer la fluidité du parcours et pour répondre aux mêmes normes que pour les autres parcours Métrobus. Précisons que le parcours 807 comptait un trop grand nombre d'arrêts, ce qui nuisait au respect des horaires.

C'est pour cette raison que l'arrêt Claire-Fontaine a été retiré. Les deux arrêts à proximité sont l'arrêt Sainte-Geneviève et l'arrêt D'Aiguillon, qui sont situés à la même distance que les arrêts sur les autres parcours Métrobus. Ces deux arrêts sont également situés à proximité de grands générateurs de déplacements, comme c'est le cas un peu partout le long du parcours 807. »

Tout bien vérifié, il n'y a pas d'arrêt « D'aiguillon », mais un arrêt « Sainte-Geneviève », qui se trouve à hauteur de la bibliothèque Claire-Martin. Le RTC parle d'un trop grand nombre d'arrêts, ce qui peut paraître logique puisqu'il est calqué sur l'ancien trajet de la ligne 7. Sauf que vers Saint-Sacrement, il y a des établissements scolaires, des établissements de soins, des résidences pour personnes âgées. Sauf que Saint-Jean-Baptiste, avec plus de 9 000 résident-e-s pour 0,6 km² est l'un des quartiers les plus denses du Canada. Sauf que les quatre arrondissements de la Haute-Ville ont une grande densité de personnes de plus de 65 ans.

La distance entre Turnbull et Sainte-Geneviève n'est pas très longue si l'on est bien portant-e. Mais qui va descendre à Turnbull alors que la plupart des commerces sont à partir de l'ancien arrêt Claire-Fontaine ?

Le RTC parle d'améliorer la fiabilité du parcours « pour répondre aux mêmes normes » que les autres Métrobus et respecter les horaires. À Québec, on demande un meilleur service de transports en commun et des coupes – trop nombreuses et inadéquates – sont faites sur une ligne. Concernant l'arrêt Claire-Fontaine, même en attendant des années que le tramway soit construit, rien n'est prévu à cette hauteur, mais plutôt à Turnbull.

Annoncez-vous dans *L'Infobourg*

Pour toute information, consultez notre kitmédia en ligne à
compop.net/publicite

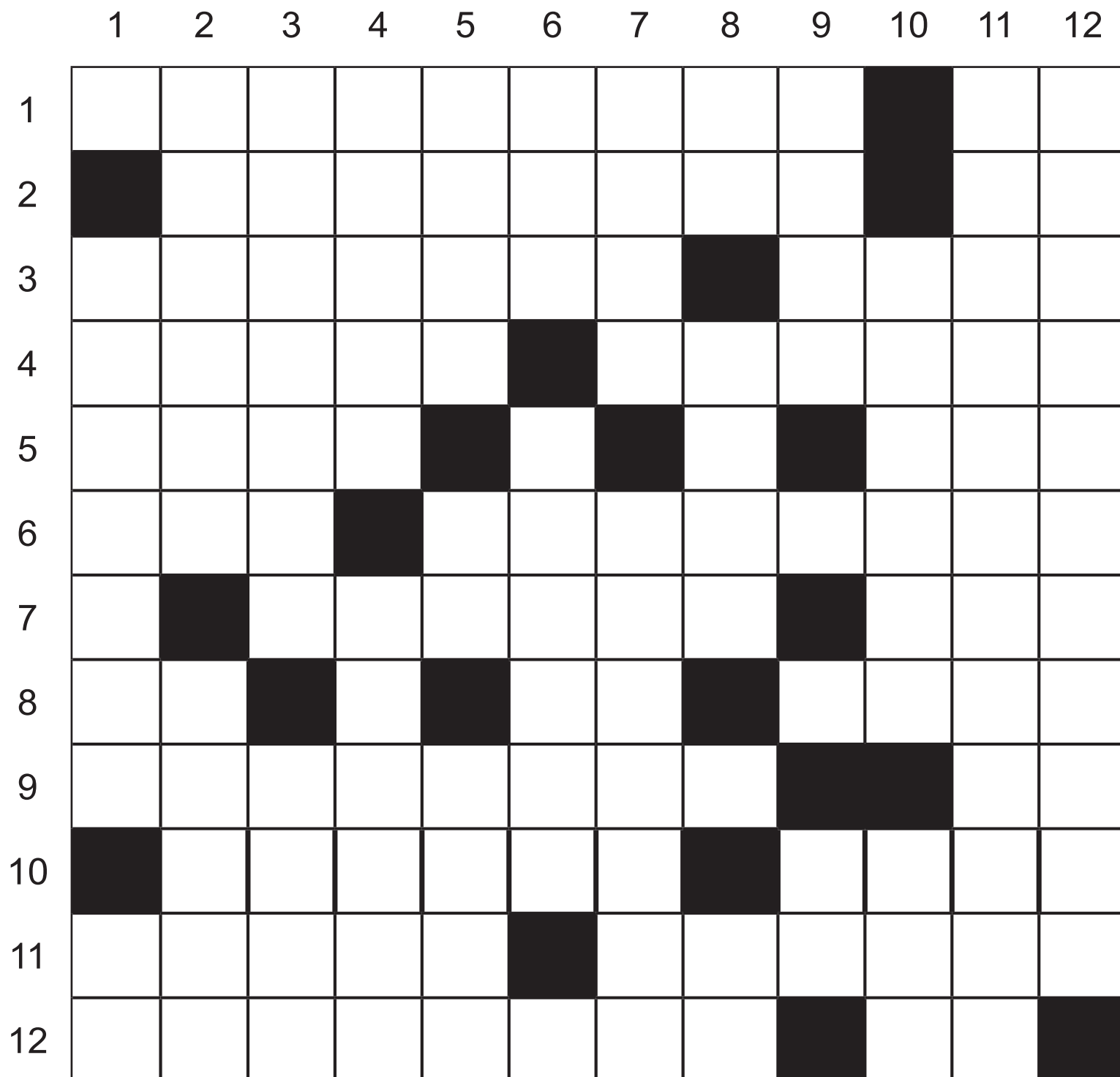
418 522-0454

comite.populaire@videotron.ca



Mots croisés

Par Agathe Légaré



Horizontalement

- 1- Façon de régler un litige, sans procès, qui s'apparente à la conciliation et à l'arbitrage – Post-scriptum.
- 2- Personne sans logement, itinérant (deux mots avec un trait d'union) – Le dieu égyptien du soleil.
- 3- Raz de marée (le premier de l'année 2024 a frappé le Japon) – Le paradis terrestre.
- 4- Vêtements féminins d'une seule pièce – Pression nerveuse qui peut être source de fatigue, d'anxiété, d'eczéma, etc.
- 5- Dieu grec de la Guerre – Drogue hallucinogène à peu près démodée heureusement.
- 6- Vaste étendue d'eau salée – Appuiera une échelle contre un mur.
- 7- Le petit de la brebis – Initiales sur une tombe d'un cimetière.
- 8- Assemblée générale – Symbole d'une ancienne unité de poids équivalente à la pound britannique – Familièrement, urine.
- 9- Place ou carré de la ville de Québec qui réunit le Palais Montcalm, le Diamant, le Capitole, un bon carrefour d'autobus, une patinoire à ciel ouvert (d') – Règle de menuisier.
- 10 - Défiée, affrontée sans crainte – S'occuper, exercer une action (au lieu de subir et de ne rien faire).
- 11- Se diriger vers – Terrain entouré d'une clôture.
- 12- Personne ou institution qui consent un prêt à un emprunteur (au féminin) – Nombre premier.

Verticalement

- 1- Moyen de transport structurant dont la ville de Québec voulait se doter et dont la construction a été arrêtée par le gouvernement provincial – Vice-président.
- 2- Tord du linge pour en extraire l'eau – Croire naïvement.
- 3- Fera cuire du bœuf à l'étouffée – Boîte où l'on dépose les bulletins de vote lors d'une élection.
- 4- Naturels, que nous avons en naissant – Mangeait avec excès (se).
- 5- Ancienne mesure de photographie argentique (pluriel) – Année – Saoul, qui a trop bu.
- 6- Un demi tambour africain (syllabe répétée) – Fermé hermétiquement.
- 7- Échassier souvent rose – Reliées et abonnées à un réseau de télévision par câbles.
- 8- Métal précieux – Enfoncement, cavité – Venu au monde.
- 9- Dire qu'une chose n'est pas vraie – Sigle de Air Canada .
- 10- Détérioré, qui a perdu de sa vigueur – Colle forte.
- 11- Recommandation verbale que le médecin pourra ensuite écrire sur une ordonnance.
- 12- Personne d'origine étrangère dans une situation précaire parce qu'elle n'a pas de passeport, de permis de séjour, de travail, etc. et ne peut en obtenir (deux mots avec un trait d'union).

UNE INDEXATION PARTIELLE DES CHÈQUES D'AIDE SOCIALE

Par Jonathan Carmichael, militant salarié à l'Association pour la défense des droits sociaux Québec-métro (ADDS-QM)



Manifestation du 17 octobre dernier pour la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. Photo pour fin d'illustration seulement.

Dans la mise à jour économique du gouvernement caquiste déposée en novembre dernier, le ministre des Finances Éric Girard annonçait une indexation de 5,08 % des prestations d'aide sociale à compter du 1er janvier 2024. Pourtant, quand on regarde le montant reçu sur les chèques des prestataires des programmes d'aide sociale*, d'objectif emploi** et de la solidarité sociale***, l'augmentation est moindre (elle est de 4,81 % pour une personne sans contraintes à l'emploi et de 4,65 % pour une personne étant en contraintes sévères depuis moins de 66 mois). Pourquoi ?

Une prestation de base et un ajustement

Pour la plupart des personnes assistées sociales, le montant mensuel reçu est composé d'une prestation de base et d'un ajustement. Cet ajustement provient du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale, présenté en 2017 par le gouvernement qui était alors formé par le Parti libéral du Québec.

Dans ce plan de lutte à la pauvreté, le gouvernement libéral, dans un rare moment de clairvoyance, arrivait à un constat évident pour toutes les personnes assistées sociales: « [les prestations d'aide financière de dernier recours] n'ont pas progressé au même rythme que le coût de la vie, entraînant un manque à gagner ». Le gouvernement annonçait alors une augmentation des prestations d'aide financière de dernier recours de 45 \$ par mois pour les personnes des programmes d'aide sociale et d'objectif emploi, et une augmentation de 103 \$ par mois pour les personnes du programme de solidarité sociale.

Toutefois, ces montants n'ont pas été simplement ajoutés à la prestation de base. François Blais, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale à l'époque, a plutôt choisi d'ajouter de nouveaux articles au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, qui ont fait en sorte que les montants annoncés dans le plan de lutte à la pauvreté sont devenus des ajustements. Un détail ? Pas tant.

Un ajustement pas indexé

Depuis le 1er avril 2011, il y a un article dans le Règlement qui prévoit l'indexation automatique de certains montants, chaque année le 1er janvier. C'est le cas des montants des prestations de base. Ce n'est toutefois pas le cas des ajustements mensuels de 45 \$ ou de 103 \$, issus du plan de lutte à la pauvreté. Ainsi, ces ajustements sont figés au même montant depuis 2018.

Autrement dit, l'augmentation annoncée en 2017 parce que les prestations n'avaient pas progressé au même rythme que le coût de la vie n'a pas suivi, ironiquement, la hausse du coût de la vie! Si, depuis 2018, les ajustements avaient été indexés au même taux que celui prévu au Règlement, les personnes aux programmes d'aide sociale et d'objectif emploi recevraient 10\$ de plus par mois, alors que celles au programme de solidarité sociale auraient 23 \$ de plus par mois sur leur chèque.

Le fait de ne pas avoir inclus à même les prestations de base les augmentations annoncées dans le plan de lutte à la pauvreté de 2017 prive aujourd'hui les personnes assistées sociales d'un montant annuel de 120 \$ ou de 276 \$. Quelle crosse scandaleuse, une fois de plus, de la part de nos gouvernements envers les personnes les plus pauvres de notre société!

* Le programme d'aide sociale est composé des personnes sans contraintes ou avec des contraintes temporaires à l'emploi

** Le programme objectif emploi est composé des personnes qui font une première demande d'aide financière et qui sont sans contraintes à l'emploi.

*** Le programme de solidarité sociale est composé des personnes présentant des contraintes sévères depuis moins de 66 mois.

HAUSSES DE LOYER, LES GROUPES LOGEMENT SONT LÀ!

Par Gabrielle Verret

Le 16 janvier dernier, le Tribunal administratif du logement (TAL) publiait les différentes estimations moyennes d'augmentation pour le calcul des hausses de loyer pour l'année 2024. En ce qui concerne le cas des logements chauffés à l'électricité par les propriétaires, il s'agit des hausses estimées les plus élevées depuis 1988. Quant aux logements non chauffés, ces estimations n'ont jamais été autant élevées depuis 1992, selon le FRAPRU.

Les éléments à prendre en compte

Bien que vous puissiez refuser une hausse, peu importe son montant, il peut être pertinent de faire une estimation de celle-ci notamment à l'aide des taux estimés par le TAL. Or, il s'agit d'estimations qui ne comprennent pas l'augmentation des taxes foncières et les travaux majeurs, c'est pourquoi il peut aussi être utile de vous référer à un groupe logement, qui a des outils de plus grande précision, pour faire l'estimation de votre augmentation de loyer. À noter que beaucoup d'éléments entrent en jeu, comme les frais d'énergie, les hausses de taxes municipales ou scolaires, les assurances, les travaux majeurs effectués dans votre logement ou dans les aires communes de l'immeuble et les frais d'entretien (déneigement, peinture, entretien de la tuyauterie, etc.)

Voici les estimations moyennes du TAL (2024) pour les hausses des loyers. À noter qu'il s'agit d'estimations moyennes, ce qui fait en sorte que dans certains cas, celles-ci peuvent être plus ou moins élevées.

Estimations moyennes du TAL (2024)

Logements chauffés par les locataires: 4 %

Logements chauffés par les propriétaires :

à l'électricité : 4 %

au gaz : 3,3 %

au mazout : 1,6 %

En pleine crise du logement, où les taux d'inoccupation sont extrêmement bas et le coût moyen des loyers explose, beaucoup de locataires se retrouvent devant un cul-de-sac. En effet, beaucoup sont contraint-e-s à renouveler leur bail qui ne cesse d'augmenter et dépensent, par le fait même, plus de 30 % de leur revenu mensuel pour les frais associés au logement. Ainsi, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLAQ) demandent la mise en place d'un contrôle obligatoire et universel des loyers et l'instauration d'un registre public et universel des loyers notamment pour éviter les hausses de loyer excessives lors de changement de locataires.

Les différentes options possibles

Attention, refuser une hausse de loyer ne signifie pas de devoir déménager ! Trois options sont toujours possibles pour une hausse de loyer : 1) accepter les modifications demandées ; 2) refuser les modifications demandées, mais renouveler le bail ; 3) quitter le logement à la fin du bail.

En effet, en tant que locataire, une personne a un mois à partir de la réception de l'avis de modification du bail pour donner sa réponse (voir les trois options nommées plus haut). En cas de refus, il est important de signifier votre décision, de façon écrite, à votre propriétaire dans les délais prescrits, soit dans le mois suivant la réception de l'avis, sans quoi le bail sera reconduit automatiquement avec les nouvelles modifications proposées.

Si, en tant que locataire, vous considérez que la hausse est abusive (voir la section précédente), vous pouvez indiquer que vous la refusez, mais que vous reconduisez le bail. Ainsi, le propriétaire pourra ouvrir un dossier au TAL, où sera fixée la hausse de loyer avec la grille de calcul du TAL. Trois possibilités peuvent survenir une fois que le TAL aura fixé le montant, selon ses propres calcul : soit le coût du loyer sera le même que celui demandé par le propriétaire, soit il sera plus bas ou plus élevé. Si le prix est fixé après la date de reconduction du bail, soit le 1^{er} juillet dans la plupart des cas, le locataire continue de payer le montant du bail avant les modifications demandées. Dans le cas où le prix fixé par

le TAL est plus haut que celui demandé par le propriétaire, le montant dû est rétroactif à partir de la date où les modifications devaient entrer en vigueur, soit le 1^{er} juillet dans la plupart des cas. C'est pourquoi il peut être utile de prévoir un montant supplémentaire mensuellement, au cas où celui-ci devrait être dû.



À noter : le propriétaire a un mois, à la suite du refus par la-le locataire des modifications apportées au bail, pour ouvrir un dossier au TAL pour une fixation de loyer. Il ne s'agit pas de la seule option : le propriétaire peut décider de ne rien faire ou de ne pas ouvrir un dossier dans les délais prescrits, ce qui fait en sorte que le bail sera reconduit sans modification. Finalement, une autre option existe encore : une entente à l'amiable peut être prise entre la-le locataire et le propriétaire, ce qui ne nécessite pas d'aller au TAL.

La conformité de la réception de l'avis

Pour tout bail ayant une durée d'un an et plus, le propriétaire doit donner l'avis de modification comprenant, entre autres, l'augmentation du loyer, de trois à six mois avant la fin de celui-ci.

Pour tout bail ayant une durée d'un an et moins, le propriétaire doit donner l'avis de modification d'un à deux mois avant la fin de celui-ci.

Finalement, pour un bail d'une durée indéterminée, le propriétaire doit donner l'avis de modification d'un à deux mois avant la modification demandée.

Les groupes logement sont là !

N'hésitez pas à communiquer avec le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste si vous avez besoin d'aide pour produire une estimation de votre hausse de loyer, soit par courriel (comite.populaire@videotron.ca), par téléphone (418 522-0454) ou par Facebook (@CompopSJB).



Mélissa Coulombe-Leduc
Conseillère municipale du district électoral du Cap-aux-Diamants
Membre du comité exécutif

Au plaisir de vous servir!

melissa.coulombe-leduc@ville.quebec.qc.ca | 418 641-6080

VILLE DE
QUÉBEC
l'accent
d'Amérique



**Deviens
membre du
Compop !**

780, rue Sainte-Claire, Québec (Qc), G1R 5B9 | 418-522-0454 | comite.populaire@videotron.ca

Coupon d'adhésion Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

Si vous êtes en accord avec la mission du groupe, il suffit de remplir le coupon et de nous le renvoyer à l'adresse ci-dessus, avec une cotisation de 5 \$.

Nom :

No de tél. :

Adresse :

Courriel :

Code postal :



*Actualités,
Vie de quartier,
Histoire et patrimoine,
Agenda du quartier...*

Exclusivement en ligne sur
bourdonmedia.org



suivez @bourdonfaubourg sur



VIVRE, TRAVAILLER ET CONSOMMER
SAINT-JEAN-BAPTISTE

SOLUTION

Grille en page 13

	N	U		E	S	U	E	T	E	R	P	12
S	O	L	C	N	E		R	I	N	E	V	11
R	I	G	A		E	E	V	A	R	B		10
E	T			E	L	L	I	V	U	O	Y	9
I	P	I	P		B	L		A			A	8
P	R			A	U	E	N	A	G	A	W	7
A	R	E	T	O	C	A	C	A		R	E	6
P	C	P		R	S		S	E	S	A	R	5
S	S	E	R	E	T	S		S	E	B	O	4
N	E	D	E		I	M	A	N	U	S	T	3
A	R			I	R	B	A	S	A	N	S	2
S	P			N	O	I	A	T	I	A	D	1
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	